

„ gieux ne peuvent se mêler. Mais en com-  
 „ parant les monasteres avec ces propriétai-  
 „ res, qui font quelquefois les plus riches,  
 „ & qui n'ont d'autres pensées que de jouir  
 „ dans l'oïfiveté de leurs revenus, il n'est  
 „ pas douteux que le corps de ceux qui ne  
 „ possèdent pas doit plus aux monasteres qu'à  
 „ de semblables propriétaires. Si les religieux  
 „ réduits à un nombre convenable doivent  
 „ donc, d'une façon ou d'autre, subsister,  
 „ quel désavantage aura le public en laissant  
 „ entre leurs mains le capital de leurs subsi-  
 „ stances? D'autant plus, que si les religieux  
 „ venoient à manquer entierement, & qu'on  
 „ dût mettre à leur place autant de prêtres  
 „ séculiers pour les ministeres de la religion,  
 „ le double du capital qui suffit pour l'entre-  
 „ tien des religieux, ne suffiroit pas pour  
 „ celui de ces prêtres. Il y aura quelquefois  
 „ un peu de défaut dans la distribution des  
 „ capitaux que possède tout l'Etat religieux  
 „ ensemble; mais ce n'est pas là une raison  
 „ suffisante pour déclamer en général contre  
 „ les revenus des religieux. „ (a)

Chez un auteur qui pense d'une maniere  
 aussi conséquente & aussi peu asservie aux  
 préjugés du tems, il est difficile de trouver  
 des assertions peu réfléchies; il s'en trouve  
 cependant quelques-unes, mais en très-peut

---

(a) On trouvera un grand nombre de réflexions analogues à celle-ci dans le J. du 1. Mai 1782. p. 9, & d'autres cités *ibid.* toujours en rétrogradant.